

Paris, le 29 octobre 2020



Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée

GROUPE SOCIALISTE
ÉCOLOGISTE ET
REPUBLICAIN

Chm Monsieur le Président,

Suite au plan de confinement que vous avez annoncé aux Français lors de votre allocution mercredi 28 octobre, les commerces et l'ensemble des services de proximité (*sauf ceux visés par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid*) ont dû, sans délai, fermer leurs établissements.

Le débat qui a eu lieu au Sénat ce jeudi soir à l'occasion du projet de loi Prorogation de l'état d'urgence sanitaire, a mis en évidence l'incompréhension des parlementaires quant aux critères qui avaient présidé à ce choix, au caractère uniforme sur l'ensemble du territoire, et aux conséquences économiques pour celles et ceux qui font vivre nos quartiers, villes et villages, et assurent le lien social.

Nous avons ainsi adopté à l'unanimité un amendement du rapporteur Philippe Bas qui proposait que le préfet puisse, à titre dérogatoire et lorsque les conditions sanitaires le permettent, autoriser l'ouverture de commerces de vente au détail. Cet amendement est l'illustration de l'incompréhension de vos choix et de nos inquiétudes légitimes.

Comme vous le savez les commerces de proximité ont lutté ces derniers mois pour sauver leur activité en continuant à apporter une offre de produits diversifiés et de qualité. Ils se sont par ailleurs adaptés aux règles sanitaires pour garder la confiance de leurs clients. Le coup est



extrêmement violent, sans que nous parvenons à pouvoir légitimer et expliquer ces décisions.

Dès lors, quelles différences dans la gestion des mesures sanitaires, de l'accueil du public, et du service rendu à la population justifient ces décisions ? Les parlementaires n'ont pas de réponse à ces questions. Il en va de même pour nos libraires, fleuristes, magasins de décoration ou de jouets, qui offrent des conditions sanitaires identiques à celles de la grande distribution.

Ces décisions interviennent dans un contexte où la concurrence est rude pour ces petits commerces et ces services qui doivent résister, investir, innover, depuis plusieurs années déjà, pour faire face aux grandes enseignes.

Nous avons été surpris de l'avis négatif du gouvernement sur l'amendement sénatorial quand on sait que dans le même temps vous mettez en avant la différenciation et la déconcentration dans un projet de loi à venir.

Aussi, les sénateurs du groupe Socialiste, Ecologiste et Républicain sollicitent de votre part un réexamen de la situation du petit commerce et des principaux services de proximité, au regard des principes d'efficacité et d'égalité de traitement dans l'application des mesures de confinement qui touchent ce secteur.

Nous considérons que le triptyque « cohérence, efficacité et adaptation territoriale » des mesures de confinement doit tout à la fois permettre à notre pays de sauver le tissu économique local et répondre à l'urgence sanitaire de notre pays.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Patrick Kanner", with a long horizontal stroke at the end.

Patrick KANNER